



Délibération du Conseil d'administration

Séance du 19 décembre 2024

Présents | MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Christine CORBILLON, Danielle LANGLOIS représentants le conseil municipal. Mmes Chantal SCHWARTZ, Monique LE BIHAN, Marie-Chantal GUILLOT, Martine SCOTTO DI VETTIMO (partie après point n°13) et M. Paul ABLINE, représentants les associations.

Absentes excusées ayant donné pouvoir

Mme Corinne PICARD	Mme Edith CHOUTEAU
Mme Christelle TREHET-COLLET	Mme Monique LE BIHAN

Absent excusé

M. Gérald BOUSSICAULT

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôles,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé.

Convocation adressée le 13 décembre 2024, CASF, article R123-16

POINT N°3 – TARIFS 2025 – PORTAGE REPAS

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président, expose :

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L123-4 à L123-9,

Compte tenu de l'évolution des charges du service du portage de repas, il est proposé d'augmenter le prix de vente des repas portés aux bénéficiaires du service, à compter du 1er février 2025.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'administration décide :

- De fixer les tarifs ci-après-, à compter du 1^{er} février 2025 :

CCAS LES PONTS-DE-CÉ

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 049-264901976-20241219-AS_24_12_19_3-DE

	Tarifs 2024	Nouveaux tarifs au 01/02/2025
Déjeuner	11,24 €	11,39 €
Déjeuner + dîner	19,52 €	19,77 €

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

